

APPEL À CANDIDATS POUR MOBILITÉ DE DEUX MAJORS PROFESSIONNELS AVEC CRÉATION D'UNE RÉSERVE (H/F/X)

Le conseil de la Zone de Secours Wallonie Picarde lance un appel à candidats la mobilité de deux majors professionnels avec création d'une réserve, conformément à la procédure indiquée aux articles 67 à 83 de l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours.

1. Description de la fonction

La description de fonction du major est reprise à l'annexe 7 de l'arrêté ministériel du 8 octobre 2016 fixant les descriptions de fonction du personnel opérationnel des zones de secours.

Les objectifs du major sont :

1. Assurer la coordination multidisciplinaire ou la coordination de très nombreuses équipes d'intervention sur le terrain lors d'incidents très complexes ou très à grande échelle afin de garantir que les équipes et les services agissent de manière coordonnée et atteignent ainsi les objectifs fixés par la loi sur la sécurité civile. En ce qui concerne le déploiement opérationnel, organiser celui-ci de la manière la plus efficiente, efficace, qualitative et sécurisée possible
2. Connaissances suffisantes en matière de prévention incendie.
3. Diriger un service tant au niveau administratif que technique afin de garantir le bon suivi des missions de la zone au travers de l'exécution consciencieuse par les équipes de travail, aussi bien au niveau du contenu, de la méthodologie et de l'organisation qu'au niveau financier.
4. Agir en tant que gestionnaire de projet afin d'atteindre les objectifs opérationnels et stratégiques. Pour cela, il conseille la direction de la zone afin d'apporter des améliorations et/ou des changements de politique.

Ces objectifs sont déclinés dans les tâches-clés et domaines d'activités suivants :

1. Coordinateur opérationnel (Intervention)

Agir en tant que coordinateur opérationnel durant des interventions pluridisciplinaires afin de coordonner plusieurs équipes d'interventions et la collaboration des différentes disciplines durant une intervention de grande ampleur de façon à minimaliser les dommages humains et matériels et ce de la manière la plus effective, efficiente, qualitative et sécurisée possible.

Tâches possibles (non limitatives):

- Assurer la coordination de plusieurs équipes d'intervention et de différents services.
- Remplir un rôle de coordination entre les différentes disciplines (Dir PC-Ops).
- Estimer les conséquences d'un incident (de grande ampleur) pour les alentours immédiats, pour l'environnement et pour la santé publique, mais aussi sur les domaines de responsabilité des autres disciplines (circulation routière, ordre public, communication, ...).
- La prise et la coordination de décisions opérationnelles afin d'assurer la sécurité du personnel mobilisé.

2. Collaborateur opérationnel (préparation)

Entretenir sa condition physique et participer à des exercices et formations permettant d'exécuter ses tâches en toute sécurité pour lui-même, ses collègues et les personnes en détresse.

Tâches possibles (non limitatives):

- Participer à des exercices physiques, organisés par la zone.
- Participer à des exercices, formations, simulations, visites sur le terrain et formations complémentaires, axés notamment sur la connaissance du territoire de la zone.

3. Dirigeant administratif

Prendre en charge la gestion administrative d'un service ou département dans une zone ou d'un (grand) ou plusieurs postes, pour obtenir de la manière la plus effective, qualitative, orienté résultat possible les objectifs de la zone..

Tâches possibles (non limitatives):

- Assurer l'opérationnalité permanente des moyens d'une zone et son fonctionnement administratif, technique et opérationnel optimal.
- Garantir le flux interne d'informations.
- Soutenir la collaboration optimale entre les équipes et les postes.
- Etre un spécialiste en matière de prévention incendie dans les bâtiments.
- Accompagner, soutenir, motiver, coacher et évaluer les collaborateurs dans leur travail quotidien.
- Demander et défendre des budgets ainsi qu'en assurer la bonne utilisation.
- Etablir et assurer le respect des procédures internes et des instructions de travail, en accordant une attention à la flexibilité nécessaire dans la gestion d'un service opérationnel.
- Développer une vision/stratégie sur les objectifs à atteindre du service ou du département.

4. Analyste

Evaluer les processus, interventions et exercices afin d'en tirer des leçons et de proposer des projets d'amélioration dans les services.

Tâches possibles (non limitatives) :

- Analyser et optimiser les processus opérationnels, administratifs et techniques
- S'informer sur les conclusions et les retours d'apprentissages des autres zones et postes.
- Proposer des processus d'amélioration opérationnels.
- Analyser et enquêter sur des incidents de grande ampleur afin d'optimiser la collaboration avec des services externes et d'autres disciplines.

5. Coach

Stimuler, accompagner et soutenir les collaborateurs afin d'avoir du personnel préparé de manière optimale pour chaque intervention.

Tâches possibles (non limitatives):

- Accompagner, soutenir, motiver, coacher et évaluer les collaborateurs pendant leur travail quotidien.
- Indiquer et implémenter des processus d'amélioration.
- Améliorer la résistance au stress du personnel et écouter activement leurs attentes.

6. Chef de projet

Mener un projet afin d'atteindre les objectifs opérationnels et stratégiques de la zone de secours dont la réalisation est déterminé par le programme pluriannuel de politique générale.

Tâches possibles (non limitatives):

- Planifier un projet, sélectionner les collaborateurs, répartir les tâches, surveiller la mise en œuvre et assurer le rapportage.
- Coordonner plusieurs projets, adapter les ressources humaines et matérielles et vérifier le respect des timings.

7. Conseiller stratégique

Conseiller la direction de la zone par rapport à des questions opérationnelles en vue de l'amélioration du fonctionnement du service afin d'utiliser de manière optimale les moyens destinés à prévenir ou à limiter les dommages humains et matériels.

Tâches possibles (non limitatives):

- Examiner activement de nouvelles possibilités et leur faisabilité et leur mise en œuvre en vue d'améliorer le fonctionnement de la zone de secours.
- Effectuer des contrôles et fournir des conseils pour améliorer de manière préventive la sécurité incendie au sens large du terme dans la zone.

2. Conditions

2.1. Conditions générales à remplir pour le 30/11/2024

- 1° Remplir les conditions énoncées dans la description de fonction (annexe 7 de l'arrêté ministériel du 8 octobre 2016 fixant les descriptions de fonction du personnel opérationnel des zones de secours) ;
- 2° Être nommé en qualité de major professionnel dans une zone de secours ou du Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente de la Région de Bruxelles-Capitale, avec une ancienneté de grade d'au moins 2 ans, stage de recrutement non-compris ;
- 3° Se trouver dans une position d'activité de service et ne pas être stagiaire ;
- 4° Disposer de la mention « satisfaisant », « bien » ou « très bien » lors de la dernière évaluation ;
- 5° Ne pas être sous le coup d'une sanction disciplinaire non radiée.

2.2. Savoir-être

- Être porteur des valeurs de la Zone de Secours ;
- Avoir le souci du service au citoyen ;
- Avoir une bonne présentation ;
- Avoir le sens des responsabilités et de la discrétion ;
- Savoir gérer le stress ;
- Faire preuve d'autonomie dans la gestion des tâches ;
- Savoir accomplir les tâches confiées dans le respect des procédures et règlements et de la vision de la Zone de Secours ;
- Avoir la capacité de se remettre en question et de s'adapter pour évoluer dans son métier, dans l'exercice de sa fonction et dans l'environnement de travail ;
- Être dynamique, proactif et réactif ;
- Être rigoureux et précis ;
- Faire preuve de courtoisie, d'amabilité et d'aisance relationnelle ;
- Favoriser l'esprit d'équipe, notamment en étant capable de mettre à disposition de ses collègues l'ensemble des compétences en vue de faciliter les missions ;

- Être force de proposition auprès de la hiérarchie dans le domaine de compétence, pour participer de manière active à la vision zonale ;
- Collaborer avec la hiérarchie et les différents services logistiques et administratifs afin de garantir l'opérationnalité des postes de secours tant en personnel qu'en matériel.

3. Modalités de candidature

Le candidat qui remplit les conditions énoncées dans le présent appel à candidats envoie son dossier de candidature complet **pour le 30/11/2024 à minuit** au plus tard par courriel à l'adresse jobs@zswapi.be.

Le dossier de candidature comprend

- La lettre de motivation ;
- Le CV avec photo d'identité récente ;
- Preuve de nomination en qualité de major professionnel dans une zone de secours ou du Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente de la Région de Bruxelles-Capitale, avec une ancienneté d'au moins 2 ans, stage de recrutement non-compris et confirmation de la position d'activité de service ;
- Copie de la dernière évaluation.

Les candidatures ne sont recevables de plein droit que si elles arrivent complètes pour la date et l'heure indiquées. Tout dossier de candidature incomplet ou envoyé hors délai sera irrecevable.

4. Épreuve et contenu

Le concours de mobilité consiste en un entretien oral qui porte notamment sur la connaissance générale du candidat sur la Zone de Secours, l'aptitude générale du candidat à exercer la mission de major professionnel au sein de la Zone de Secours Wallonie Picarde, les compétences et connaissances du candidat utiles à la fonction, les motivations du candidat à s'intégrer en tant que major professionnel dans la Zone de Secours Wallonie Picarde.

Les candidats doivent obtenir au minimum 60% à cette épreuve pour réussir le concours.

5. Stage et carrière

Les candidats qui ont réussi le concours sont versés dans une réserve de mobilité valable deux ans, validité qui peut être prolongée de maximum deux fois deux ans. Ceux-ci sont sollicités selon les besoins opérationnels de la Zone de Secours et sont admis au stage de recrutement par le collège de zone dans l'ordre de classement résultant du concours, s'ils remplissent toujours bien les conditions énoncées dans le présent appel.

2 places vacantes sont déclarées par le Conseil de Zone au moment du lancement de l'appel à candidats. Il s'agit donc de 2 vacances d'emploi immédiates avec également création d'une réserve.

Tout comme le veut la procédure lorsque le Conseil décide de déclarer la vacance de postes, le premier candidat par ordre de classement est informé par lettre recommandée ou par toutes autres voies qui confèrent au courrier valeur probante et date certaine ; le candidat dispose alors de 14 jours calendrier pour notifier au conseil sa décision d'accepter ou non l'emploi. En cas d'acceptation, il débute son stage dans les 3 mois à dater de la réception de la décision – date pouvant être postposée de 3 mois en cas d'accord entre la zone d'origine et la zone de destination.

Le lauréat versé dans la réserve ne peut pas être désigné par le conseil pour occuper le poste tant qu'il est sous le coup d'une sanction disciplinaire visée à l'article 250, aliéna 1^{er}, 2^o à 5^o, non radiée.

Les candidats peuvent refuser à deux reprises la place qui leur est proposée ; lorsqu'un candidat refuse une troisième fois le poste qui lui est proposé, il est alors éliminé de la réserve de mobilité.

Le stage de mobilité dure 3 mois ; les dispositions relatives au calcul de la durée du stage sont reprises à l'article 74 de l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours.

Le stagiaire est évalué à la fin du stage de mobilité. Si sa nomination n'est pas confirmée, il retourne dans sa zone d'origine dans le grade dont il était revêtu avant la mobilité.

6. Contacts

Pour toute question relative au présent appel à candidats, vous pouvez vous adresser au service des ressources humaines de la Zone de Secours de Wallonie Picarde (jobs@zswapi.be ou 069/620.504)